



United Nations  
Educational, Scientific  
and Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# 42 C

Conférence générale  
42<sup>e</sup> session, Paris 2023

42 C/45 Add.  
7 novembre 2023  
Original anglais

Point 10.2 de l'ordre du jour

## TRAITEMENTS, ALLOCATIONS ET PRESTATIONS DU PERSONNEL

### ADDENDUM

## COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Conformément au Point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur le rapport de la Directrice générale.



Job: 202003919

**Paragraphes 7 et 8 – Cadre révisé pour le congé parental**

Le STU accueille avec satisfaction l'approbation par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) du nouveau cadre pour le congé parental, longtemps attendu. Ce cadre va dans le bon sens, en ce qu'il améliorera le bien-être général des membres du personnel. Le STU se félicite également des efforts déployés par le Secrétariat pour instaurer et mettre en œuvre des mesures transitoires pour 2023, et demande que l'UNESCO adopte dès que possible le cadre révisé.

Le STU relève avec inquiétude qu'« *il se pourrait que l'UNESCO ne soit pas en mesure de financer intégralement le remplacement des membres du personnel pendant la durée totale de leur absence pour congé parental* ». Il demande donc des précisions sur les fonds prévus (1,5 million d'euros pour l'exercice biennal) dans le 42 C/5 pour la pleine mise en œuvre du cadre révisé.

**Paragraphes 22 et 27 – Enquête sur le coût de la vie et révision des montants des loyers maximaux à Paris**

Le STU rappelle le processus inclusif qui a abouti, en 2022, à la révision de l'indice d'ajustement pour affectation au Siège pour les membres du personnel du cadre organique et de rang supérieur, et demande à l'Administration d'adopter la même approche participative pour l'enquête sur le coût de la vie pour le personnel du cadre de service et de bureau (GS) prévue en 2024. Le STU mettra tout en œuvre pour encourager le personnel concerné à participer à cet important exercice.

Le STU, tout en notant que les montants des loyers maximaux raisonnables à Paris ont été révisés, souhaite souligner le manque d'informations transparentes fournies par la CFPI concernant les effets des révisions de l'ajustement pour affectation sur les seuils d'application de l'allocation-logement pour l'exercice 2022.